

longtemps. Nous continuons à dire que le gouvernement nous plonge de plus en plus profondément dans un abîme économique. Je dirais qu'avec un déficit commercial continu et persistant de deux millions de dollars par jour, nous sommes aujourd'hui arrivés au fond de l'abîme.

Je veux aborder une autre question. C'est celle que j'ai soulevée l'autre jour pendant le débat sur les crédits du ministère du Revenu national; on le retrouvera dans le *hansard* (page 9074). Je n'irai pas dans les détails de l'affaire, mais il s'agissait du numéro 709A du tarif des douanes. Aux termes de ce numéro, on peut expédier des pneus canadiens en franchise, pourvu qu'on les installe sur des automobiles et des camions fabriqués aux États-Unis. Cela empêche que du matériel canadien dispendieux ne soit expédié à l'étranger. Il suffit qu'un élément soit vissé à une pièce d'origine américaine pour que le plein droit de douane s'applique lorsque le matériel est renvoyé au Canada. J'en ai donné un exemple. J'ai dit que nous fabriquons au Canada des chargeuses avant qui se fixent aux tracteurs. Les tracteurs sont admis au Canada en franchise, mais si une chargeuse avant est expédiée aux États-Unis, l'acheteur canadien est obligé, à l'égard d'un tiers de l'achat, de verser \$133 de douane sur chaque appareil complet qu'il importe au pays. Un droit de douane s'applique alors à l'élément canadien de l'ensemble importé, mais non au tracteur américain lui-même.

M. le président suppléant: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez!

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que l'honorable député continue?

Des voix: D'accord.

M. McMillan: J'ai pensé qu'en prenant des dispositions appropriées, on permettrait aux acheteurs canadiens d'épargner \$133 par appareil complet; cela augmenterait les ventes canadiennes aux États-Unis d'un million et demi de dollars par année et aiderait notre industrie secondaire, particulièrement celle de l'acier, et créerait une quarantaine de nouveaux emplois. Je prierais donc le ministre de ne pas perdre la question de vue quand il préparera son prochain budget, si toutefois il en prépare encore un.

L'hon. M. Chevrier: Il y a une question que je pourrai peut-être régler brièvement, si le comité veut bien m'accorder un instant d'attention. Il s'agit de la déclaration qu'a faite hier le premier ministre et d'une question qui relève du ministre des Finances. Hier,

avant qu'on annonce les travaux pour aujourd'hui, le premier ministre est entré à la Chambre et, en parlant d'un point de l'ordre du jour, c'est-à-dire de l'amendement du bill n° C-72, tendant à modifier le tarif des douanes, il a dit ce qui suit, ainsi que l'atteste la page 9362 du *hansard*. En parlant du bill il a mentionné «ceux qui»—il voulait dire l'opposition et les libéraux au Sénat—

...doivent supporter le blâme si des milliers d'emplois qui auraient pu être créés ne le sont pas, par suite de ce qu'ils ont fait.

Je tiens à dire que cette déclaration est non seulement ridicule, mais inexacte, et même fausse. Il est facile de la réfuter, je pense. D'abord, on peut la réfuter en disant que, si le premier ministre et ses associés étaient si impatients de faire adopter la mesure, si elle était aussi importante qu'ils l'ont laissé entendre, le gouvernement n'aurait pas traîné de novembre à avril avant de la faire adopter. Si le comité veut connaître les faits dans leur ordre chronologique, je peux les consigner au compte rendu, parce que j'ai ici des notes à ce sujet et que je peux prouver ce que je dis. Il n'y a aucun doute que la mesure a été retardée des semaines et même des mois,...

Une voix: Par l'opposition.

L'hon. M. Chevrier: ...il sied donc mal à qui que ce soit, et surtout au premier ministre, de faire une déclaration comme celle qu'il a formulée hier.

Si le gouvernement croit vraiment que cette mesure aurait créé tant d'emplois, il aurait dû donner son accord à la conférence proposée par le Sénat, qui aurait permis de mettre la mesure en vigueur il y a longtemps. En outre, si ce projet de loi doit procurer tous les emplois auxquels pense le premier ministre, pourquoi n'a-t-on pas convoqué conjointement le Sénat et la Chambre des communes? Pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant de formuler hier cette déclaration et de demander aux sénateurs de modifier leur texte législatif ou d'arriver à quelque entente au sujet de la mesure prétendue importante qui devait créer tant d'emplois pour la population canadienne? Le très honorable ministre ne l'a pas fait parce que, j'en suis convaincu, l'affirmation qu'il a formulée était inexacte. Le projet de loi ne créera pas tant d'emplois qu'il le dit; il n'en créera pas. La vérité, c'est que le gouvernement se rend compte qu'il a fait une énorme gaffe, et qu'il est reconnaissant au Sénat de lui avoir fourni cette échappatoire.

M. Benidickson: Nous en sommes encore au premier crédit des crédits du ministre. Je regrette, mais je crois devoir signaler au comité une question soulevée par un de nos